

Budget fédéral de 2024

Mémoire de l'ABRC présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

1^{er} août 2023

Canadian Association of Research Libraries – Association des bibliothèques de recherche du Canada

309, rue Cooper, bureau 203
Ottawa (Ont.) K2P 0G5
info@carl-abrc.ca

www.carl-abrc.ca



Résumé

On recommande au gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes :

1 : Fournir un financement de 30 M\$ sur trois ans, divisé en trois initiatives de financement de 10 M\$ par l'intermédiaire d'agences fédérales ciblées, en vue d'encourager la production et l'utilisation accrues de ressources éducatives libres (REL) dans l'enseignement postsecondaire.

2 : Augmenter le budget de base de Bibliothèque et Archives Canada de 35 M\$ en vue d'accélérer la transition du patrimoine documentaire et de la tenue des dossiers du gouvernement fédéral vers l'environnement numérique.

3 : Poursuivre le financement actuel du Fonds du livre du Canada pour aider l'industrie canadienne de l'édition à créer des documents accessibles à la naissance pour les personnes incapables de lire les imprimés.

4 : Investir de manière significative pour garantir que le commissaire à l'intelligence artificielle (IA) et aux données dispose de ressources suffisantes pour suivre l'évolution de la situation, superviser les activités et répondre rapidement aux problèmes.

5 : Augmenter de 50 % (de 572,5 M\$ à 858 M\$) la dotation financière de l'Alliance de recherche numérique du Canada pour la période 2025-2030 en vue d'améliorer l'infrastructure de calcul à haute performance; d'exploiter l'innovation en matière de logiciels de recherche; de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière d'identifiants pérennes; de fournir des services pancanadiens d'intendance des données en réseau et d'accroître la capacité de formation dans l'écosystème canadien d'infrastructure de recherche numérique.

Introduction

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est le chef de file de la communauté des bibliothèques de recherche du Canada. Elle compte les 29 des plus grandes bibliothèques de recherche universitaire du pays. Sa mission consiste à améliorer la capacité des bibliothèques de recherche canadiennes à créer des partenariats en matière de recherche et d'enseignement supérieur, à promouvoir l'efficacité et la pérennité de la communication scientifique et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la recherche, et à garantir un accès plus large aux résultats de la recherche.

Recommandations

Soutien fédéral aux ressources éducatives libres canadiennes

Les bibliothèques universitaires reconnaissent que l'utilisation des REL dans des contextes éducatifs [offre de nombreux avantages aux étudiants et aux enseignants](#) [EN ANGLAIS]. Le coût des manuels et autres matériels de cours peut constituer un [obstacle financier majeur pour les étudiants](#) [EN ANGLAIS]. Les manuels scolaires coûtant aux étudiants entre 800 \$ et 1 000 \$ par année, certains d'entre eux sont contraints de faire des choix financiers difficiles, notamment en raison de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie¹. Pour les étudiants et les enseignants de l'enseignement supérieur, le [principal avantage des REL](#) [EN ANGLAIS] est l'accès à du matériel pédagogique gratuit, ainsi qu'à des ressources en ligne créées dans un souci d'innovation pédagogique. On a démontré à maintes reprises que l'investissement dans les REL permettait aux étudiants et à leurs familles de réaliser des économies : [Les économies estimées des étudiants à Columbia dépassent 31,5 M\\$](#) [EN ANGLAIS] et [l'eCampusOntario note des économies moyennes de 101 \\$](#) pour chaque cours qu'un étudiant suit et qui utilise une REL.

Tout en reconnaissant que l'éducation relève largement de la compétence des provinces et des territoires, l'ABRC et d'autres acteurs de l'enseignement postsecondaire estiment que le gouvernement fédéral a une responsabilité importante dans la promotion d'initiatives nationales visant à soutenir les REL. En tant que membre fondateur de l'UNESCO, le Canada est responsable du respect et de la promotion des principes énoncés dans la [Recommandation sur les REL](#) de l'UNESCO (UNESCO, 2019). Elle appelle à la mise en place de politiques de soutien aux REL, ce qui se fait le plus efficacement au niveau fédéral.

¹ Agence de la consommation en matière financière du Canada, *Établir un budget pour la vie étudiante*, <https://www.csnpe-nslsc.canada.ca/fr/gerer-votre-argent/etablir-un-budget-pour-la-vie-etudiante>; et Nagle, C et Vitez, K, « Fixing The Broken Textbook Market », rapport, 2^e éd., 8 juin 2020, <https://bit.ly/3kqxYL6>.

Nous proposons qu'un engagement fédéral en faveur des REL soit géré par plusieurs ministères ou agences fédérales dans le cadre d'un cycle de financement pilote de trois ans :

Un programme pilote de 10 M\$ pour encourager la création de REL et permettre le déploiement d'une infrastructure commune de production et de découverte, administré par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada au nom des trois agences;

- Un fonds de 10 M\$ pour soutenir les REL bilingues et la promotion des langues officielles, administré par Patrimoine Canada;
- 10 M\$ supplémentaires pour les REL autochtones afin 1) de renforcer la capacité des communautés autochtones à développer leurs propres REL, y compris des documents en langue autochtone, administrées par Services autochtones Canada et 2) de développer des REL liées à la vérité et à la réconciliation, pertinentes pour les colons canadiens autochtones et non autochtones, administrées par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Recommandation : Que le gouvernement fédéral fournisse un financement de 30 M\$ sur trois ans, divisé en trois initiatives de financement de 10 M\$ par l'intermédiaire d'agences fédérales ciblées, en vue d'encourager la production et l'utilisation accrues de REL dans l'enseignement postsecondaire.

Financement accru pour la transformation des services, le renforcement de la diffusion numérique et la modernisation de la conservation des documents numériques à Bibliothèque et Archives Canada

La [*Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*](#) stipule que l'institution est « le dépositaire permanent des publications des institutions fédérales, ainsi que des documents fédéraux et ministériels qui ont un intérêt historique ou archivistique ». À ce titre, Bibliothèque et Archives Canada (BAC) conserve les documents d'archives de 107 ministères actifs et de plus de 100 ministères disparus. En plus de cette fonction d'archivage, la *Loi* stipule également que BAC est responsable « a) de constituer et de préserver le patrimoine documentaire » et « b) de faire connaître ce patrimoine aux Canadiens et à quiconque s'intéresse au Canada, et de le rendre accessible ». Mais BAC n'a pas reçu les ressources suffisantes pour passer à un environnement de diffusion numérique.

Dans sa lettre de mandat de décembre 2021, la présidente du Conseil du Trésor doit « [p]rendre des mesures pour veiller à ce que l'on tire pleinement profit des approches de prestation numérique tout au long du processus d'élaboration de grands projets » et « [c]ontinuer à exercer un leadership pour mettre à jour et remplacer les systèmes de TI désuets et moderniser la façon dont le gouvernement fournit des prestations et des services aux Canadiens ». Depuis plus de 10 ans, le budget de base de BAC n'a pas été augmenté, mais le nombre de demandes d'accès à l'information et de protection de la vie privée (AIPRP) liées à ses documents gouvernementaux a considérablement augmenté.

Le [rapport d'avril 2022 de la Commissaire à l'information du Canada](#) propose des solutions pour les activités de BAC en matière de documents numériques et analogiques en vue de répondre à la demande d'accès dans des délais raisonnables. Parmi les recommandations figurent l'augmentation du financement et l'adoption d'une politique d'ouverture par défaut pour tous les documents, à l'exception des plus sensibles, au moment de leur transfert.

Outre les activités d'archivage du gouvernement, les collections de BAC font l'objet d'un développement important et continu afin de mieux refléter la grande diversité des voix du Canada. L'institution a mis en œuvre un [Plan d'action pour le patrimoine autochtone](#) afin de soutenir les efforts de réconciliation entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse. BAC soutient la modernisation de la façon dont le gouvernement fournit des avantages et des services aux Canadiens dans le cadre de sa [réévaluation et de sa reconception des services qui se concentreront sur les besoins et les attentes des utilisateurs](#), et par l'élaboration d'un nouveau modèle de prestation qui démontrera la vision proposée pour la future installation Ādisōke, un projet conjoint de BAC et de la Bibliothèque publique d'Ottawa. Ces transformations nécessaires requièrent des investissements accrus et soutenus pour mettre en place l'infrastructure.

Recommandation : Que le gouvernement du Canada augmente le budget de base de BAC de 35 M\$ en vue d'accélérer la transition du patrimoine documentaire et de la tenue des dossiers du gouvernement fédéral vers l'environnement numérique.

Soutien continu à l'édition accessible

S'appuyant sur les engagements pris lors des élections fédérales de 2021, la lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Personnes handicapées lui demande de donner la priorité à l'engagement du gouvernement de « [s]outenir les organisations nationales de personnes en situation de handicap afin de renforcer leurs capacités et [de] contribuer aux efforts visant à éliminer les obstacles systémiques » et de « [m]ener à bien notre engagement à financer de façon permanente les services de soutien assurant un accès équitable à la lecture et à d'autres œuvres publiées pour les Canadiens incapables de lire des imprimés ». Cette directive soutient les [promesses faites par le Parti libéral en 2021](#), notamment celle de « financer de façon permanente des services assurant un accès équitable à la lecture et à d'autres œuvres publiées pour les Canadiens ayant une déficience de lecture des imprimés afin que davantage de Canadiens puissent participer pleinement à ces activités ».

Fournir un accès large et équitable à l'information et aux connaissances scientifiques est la mission principale des bibliothèques. Toutefois, une solution de l'industrie à la fourniture de matériel de lecture accessible ne satisfera pas la demande de ceux qui ont besoin de services de lecture accessible.

Dans le budget de 2019, on avait annoncé un investissement de 22,8 M\$ sur cinq ans pour développer la production et la distribution durables de [livres numériques accessibles](#) (livres électroniques et livres audio) par des éditeurs canadiens indépendants par l'intermédiaire du [Fonds du livre du Canada](#).

Le financement de ce programme se termine en mars 2024, mais le problème n'est pas encore résolu. Actuellement, [moins d'un ouvrage publié sur dix au Canada l'est dans un format accessible aux Canadiens incapables de lire les imprimés](#), et le pourcentage d'ouvrages accessibles en français et dans les langues autochtones est encore plus faible.

L'ABRC s'emploie à développer un accès plus large et plus équitable pour ces personnes et à contribuer à l'engagement du Canada en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Un projet conjoint de l'ABRC et de l'Association of Research Libraries (ARL) sur la mise en œuvre du traité de Marrakech dans les bibliothèques d'Amérique du Nord a montré qu'il subsiste un écart important dans la disponibilité des documents pour les personnes incapables de lire les imprimés. Ce travail ne doit pas s'arrêter tant que tous les documents numériques à leur création ne sont pas accessibles.

En continuant à financer la production d'ouvrages accessibles à leur création, le gouvernement canadien s'engage à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre du [traité de Marrakech](#) et à respecter les engagements pris dans la lettre de la ministre et dans la déclaration du Parti libéral du Canada sur les personnes handicapées.

Recommandation : Que le gouvernement du Canada poursuive le financement actuel du Fonds du livre du Canada pour aider l'industrie canadienne de l'édition à créer des documents accessibles à la naissance pour les personnes incapables de lire les imprimés.

Surveillance de l'intelligence artificielle

Le [projet de loi C-27](#), la Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique, a été présenté au Parlement en juin 2022. Alors que le gouvernement envisage de modifier ou d'extraire la partie du projet de loi sur l'intelligence artificielle et les données – et nous convenons qu'une législation hâtive pourrait entraîner une réglementation excessive – nous pensons qu'il est important de conserver deux principes clés du projet de loi :

- Veiller à ce que les systèmes d'IA à incidence élevée soient établis et déployés de manière à cerner, à évaluer et à atténuer les risques de préjudice et de résultats biaisés pour les Canadiens;
- Établir un poste de commissaire à l'IA et aux données chargé d'aider le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie à s'acquitter des responsabilités ministérielles prévues par la Loi, notamment en contrôlant le respect des réglementations, en ordonnant des vérifications par des tiers et en échangeant des renseignements avec d'autres régulateurs, le cas échéant.

L'IA offre une multitude de possibilités, mais elle comporte également des risques d'utilisation abusive, comme les intrusions dans la vie privée et la collecte illégale de données et d'autres actions. [Ces questions sont importantes du point de vue des politiques publiques](#) [EN ANGLAIS], et un contrôle adéquat est essentiel.

Compte tenu de la vitesse à laquelle l'IA et l'apprentissage automatique progressent, le gouvernement doit veiller à ce que le bureau du commissaire à l'IA et aux données dispose de ressources suffisantes pour suivre l'évolution de la situation et répondre aux problèmes de manière rapide et efficace.

Recommandation : Que le gouvernement du Canada investisse de manière significative pour garantir que le commissaire à l'intelligence artificielle (IA) et aux données dispose de ressources suffisantes pour suivre l'évolution de la situation, superviser efficacement les activités et répondre rapidement aux problèmes.

Renforcer les capacités de recherche du Canada en soutenant une infrastructure nationale de recherche numérique

Pour rester concurrentiel dans le contexte mondial des grands défis et des données volumineuses, le Canada doit planifier la recherche intensive nécessaire à un avenir durable et fructueux. Nous devons investir avec une vision pour améliorer l'accès à l'infrastructure de recherche numérique intégrée.

L'[Alliance de recherche numérique du Canada](#) rassemble des experts en informatique de recherche avancée, en gestion des données de recherche et en logiciels de recherche afin d'accélérer la découverte en transformant la manière dont l'infrastructure de recherche numérique est conçue, gérée, maintenue et fournie aux chercheurs canadiens et à leurs collaborateurs internationaux.

En mars 2023, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a approuvé un financement pouvant atteindre 228,3 M\$ au cours des exercices 2023-2025 pour des initiatives d'infrastructure de recherche numérique, ce qui constitue une bonne nouvelle pour les chercheurs canadiens.

À l'instar de CANARIE et de la Fondation canadienne pour l'innovation – qui financent tous deux d'autres éléments de l'infrastructure de recherche – il est impératif que le financement de l'Alliance se poursuive avec une allocation stable et accrue au-delà de 2025.

Outre l'investissement continu nécessaire pour le calcul à haute performance en réseau, l'infrastructure de recherche nationale nécessite une gestion efficace des données de recherche afin que les données soient trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables. Le Canada peut également réaliser d'importants gains d'efficacité en rationalisant l'écosystème des demandes de recherche, du financement et de l'évaluation par la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'identificateurs pérennes. La formation demeure également un besoin essentiel; le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme national fait partie intégrante du développement des capacités de recherche et du renforcement des connaissances techniques et des pratiques dans l'ensemble du système de recherche numérique.

Recommandation : Que le gouvernement du Canada augmente de 50 % (de 572,5 M\$ à 858 M\$) la dotation financière de l'Alliance de recherche numérique du Canada pour la période 2025-2030 en vue d'améliorer l'infrastructure de calcul à haute performance; d'exploiter l'innovation en matière de logiciels de recherche; de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière d'identifiants pérennes; de fournir des services pancanadiens d'intendance des données en réseau et d'accroître la capacité de formation dans l'écosystème canadien d'infrastructure de recherche numérique.